

AIG Europe S.A., société de droit luxembourgeois (RCS n° B 218806). Siège social: Avenue John F. Kennedy, 35 D L-1855, Luxembourg. Agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances, 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel. : (+352) 22 69 11 - 1, caa @ caa. lu, <http://www.caa.lu>. AIG Europe S.A., succursale Belge, Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. N° d'entreprise BCE Bruxelles 0692.816.659. Inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084 (BNB – Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be).

Ce document vous donne un aperçu de l'essentiel du contenu de la couverture et des exclusions spécifiques de cette assurance. Ce document n'est ni sur mesure ni basé sur vos besoins spécifiques et les informations qu'il contient ne sont pas exhaustives. Pour plus de détails, nous vous renvoyons aux conditions générales de la police.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Ce produit est une assurance collective souscrite par ING en tant que preneur d'assurance, avec adhésion automatique accordée aux clients ING disposant d'un Do More pack (inclus dans le Compte Vert ING). Cette assurance est destinée à offrir une assurance protection des achats et une assurance annulation de tickets sur certains achats/tickets aux clients ING disposant d'un ING Do More pack (inclus dans le Compte Vert ING).



Qu'est-ce qui est assuré?

L'ING Do More Pack comprend deux assurances différentes, à savoir l'assurance protection des achats et l'assurance annulation de tickets.

Assurance protection des achats

- ✓ Dommage accidentel ou le vol avec menace physique ou violence physique ou le vol avec destruction de tout mécanisme de fermeture de tout bien meuble d'une valeur unitaire minimum de € 50 par article, que l'Assuré a payé en totalité ou en partie avec son Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack, sans utiliser sa carte de crédit.

Assurance annulation de ticket

- ✓ Remboursement du montant non-remboursable du Ticket, payé au moins à 50% avec le Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack, en cas d'annulation du Ticket pour un événement couvert, pour une des raisons énumérées dans les conditions générales.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

Assurance protection des achats

- ✗ Dommages causés intentionnellement au bien par l'assuré, son conjoint, ses descendants ou ascendants;
- ✗ Dommages superficiels ou détériorations ;
- ✗ Vol sans menace physique ou violence physique (comme le pickpocket) ou vol sans la destruction de tout mécanisme de fermeture.

Assurance annulation de ticket

- ✗ L'annulation ou le report de l'événement couvert par l'organisateur, pour quelque raison que ce soit;
- ✗ L'annulation résultant d'actes intentionnels de l'assuré ou membre de sa famille, ou d'actes que l'assuré ou un membre de sa famille connaissait ou avait planifiés.



Y a-t-il des exclusions de couverture?

Assurances Protection des achats et Ticket Cancellation

- ! La couverture peut être restreinte en raison du respect de toutes les listes de sanctions applicables (listes OFAC, SDN, UK, BE, LUX, UN, US et EU).

Assurance Protection des achats

- ! Couverture acquise uniquement lorsque le sinistre survient dans les 90 jours à compter de la date d'achat ou de la date de livraison du Bien Garanti.
- ! Lorsqu'une partie seulement du prix d'achat est payée avec le Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack, l'indemnisation se fera selon les mêmes proportions.
- ! Jusqu'à € 3.000 par sinistre par période de 12 mois consécutifs suivant le premier sinistre.

Pour une description complète de cette assurance, consultez nos conditions générales disponibles sur www.ing.be.

Assurance Annulation de ticket

- ! La valeur unitaire du Ticket doit être égale ou supérieure à € 25 TVA comprise ;
- ! Le(s) Ticket(s) doit/doivent être payé(s) au moins 50% à l'avance avec le Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack et avoir été réservé(s) ou acheté(s) après la date d'entrée en vigueur de la garantie.
- ! Jusqu'à € 500 par sinistre par période de 12 mois consécutifs suivant le premier sinistre.

Pour une description complète de cette assurance, consultez nos conditions générales disponibles sur www.ing.be.



Où suis-je couvert?

✓ Monde entier.

X La couverture est exclue pour les pays/régions faisant l'objet de sanctions économiques imposées par l'Union Européenne, les Nations Unies et les Etats-Unis (en ce compris toutes les sanctions imposées par l'OFAC)



Quelles sont mes obligations?

- Répondre de manière honnête, claire et complète aux questions qui vous sont posées.
- Payer les biens/tickets avec le Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack.
- L'assuré doit prendre toutes mesures raisonnables pour prévenir et atténuer les circonstances du sinistre.
- Déclarer le sinistre le plus rapidement possible à Qover, et leur transmettre les documents nécessaires tels que mais sans s'y limiter : Relevé de compte, factures, rapport de police, certificat médical, ... pour la liste complète veuillez vous référer aux rubriques "Que faire en cas de sinistre" listées dans les conditions générales.
- En cas de vol, faire une déclaration auprès des autorités policières locales dans un délai de 24h suivant le sinistre.



Quand et comment effectuer les paiements?

Il n'y a pas de cotisation à payer. La couverture est automatiquement accordée aux titulaires d'un Compte Vert ING qui inclus le pack Do More.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La garantie de ce contrat prend effet (i) pour un nouveau Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack, à compter de la date d'ouverture du compte lorsque la couverture d'assurance est incluse dans le compte ou (ii) pour un Compte Vert ING existant qui inclus le ING Do More pack, à compter de la date de la notification au titulaire du compte que la couverture d'assurance est intégrée dans le Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack.

Toutes les garanties prennent fin immédiatement et expirent automatiquement en cas de non-renouvellement ou d'expiration du Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack ou si le présent contrat d'assurance/garantie souscrit ING auprès de AIG prend fin pour quelque raison que ce soit. En cas de résiliation du contrat collectif, quelle qu'en soit la raison, aucune autre couverture n'est accordée aux titulaires d'un Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack. À titre d'illustration uniquement, cela signifie que pour (i) l'assurance protection des achats, aucune autre couverture n'est accordée après la résiliation, même si les biens ont été achetés avant la résiliation de la couverture et (ii) pour l'assurance annulation de ticket, aucune autre couverture n'est accordée après la résiliation, même si les tickets ont été achetés avant la résiliation de la couverture.



Comment puis-je résilier le contrat?

Si vous résiliez votre Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack, la couverture prendra fin et tous les avantages cesseront. Pour résilier votre Compte Vert ING qui inclus le ING Do More pack, veuillez contacter ING.